

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2023-01-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de réservation de places de stationnement de Madame Cindy RUEL, Entreprise Perle de Douceur à Barfleur, pour l'inauguration du local situé 36 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR le samedi 14 janvier 2023,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 3 places de parking devant le 36 Rue Saint Thomas Becket le samedi 14 janvier 2023, de 12h à 21h, afin de permettre le stationnement de véhicules.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 10 janvier 2023

L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT

